

# CHECKLISTE PRÉPARATION MISE EN SERVICE BIOMASSE

Une mise en service ne peut pas être effectuée entièrement, si les points suivants ne sont pas respectés !

## Hydraulique

01. L'installation de chauffage est entièrement réalisée, purgée et réglée	<input type="checkbox"/> ok
02. Les dispositifs de sécurité (vase d'expansion, soupape de sécurité, ...) sont présents et non obturables	<input type="checkbox"/> ok
03. Pour le chauffage au sol : un thermostat de sécurité est présent et raccordé	<input type="checkbox"/> ok
04. La cheminée est installée selon les documents de planification et équipée d'un régulateur de tirage	<input type="checkbox"/> ok
05. L'installation a été remplie et rincée avec de l'eau déminéralisée (conformément aux « Exigences pour l'eau de remplissage et d'appoint SWKI BT 102-01 »). Dureté totale <1°fH, conductivité <100 µS/cm	<input type="checkbox"/> ok
06. Les distances minimales ont été respectées conformément aux documents de planification	<input type="checkbox"/> ok
07. Le local de stockage est étanche à la poussière et conforme aux réglementations locales de protection incendie.	<input type="checkbox"/> ok
08. Les sondes ainsi que l'évacuation ont été installées conformément à la notice de montage	<input type="checkbox"/> ok
09. Les conduites d'aspiration sont montées librement mobiles à l'unité de commutation (pellets)	<input type="checkbox"/> ok
10. Le local de stockage est conçu conformément à la norme SWKI HE 200-01	<input type="checkbox"/> ok

## Connexions électriques

01. L'installation a été protégée électriquement conformément aux instructions de montage. (Disjoncteur 13A C, Purowin : Disjoncteur différentiel Type B Alstrom sensible)	<input type="checkbox"/> ok
02. Tous les capteurs sont bien positionnés, insérés entièrement dans le tube de protection et sécurisés	<input type="checkbox"/> ok

### \*Conditions de mise en service

- Si le système n'est pas opérationnel ou si des travaux d'installation (hydrauliques ou électriques) doivent être effectués par le technicien lors de la mise en service, ces travaux seront facturés à l'installateur. Cela s'applique également aux défauts de montage et d'exécution à corriger.
- Si le système n'est pas opérationnel, le technicien du service après-vente interrompra la mise en service et des frais de dossier de CHF 400 seront facturés.
- Windhager ne prend aucune responsabilité/garantie pour les composants de l'installation non fournis par Windhager ainsi que pour une planification, dimensionnement ou exécution incorrects du système global.
- L'exploitant du système doit être présent lors de la mise en service.